



LA BELLE VIE

Parallel Avocats a représenté et assisté avec succès La Belle Vie dans le cadre de la reprise des actifs de Frichti (laquelle était en redressement judiciaire). Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, le cœur de l'intervention du cabinet concernait les aspects réglementaires complexes, notamment les enjeux relatifs au transfert des bases de données, des logiciels et des actifs immatériels.

1. Challenge

Dans le cadre du redressement judiciaire de Frichti, plusieurs catégories d'actifs intéressaient La Belle Vie pour construire un plan de reprise et assurer la continuité d'exploitation de l'activité (tant en B2B qu'en B2C). En plus des problématiques de procédures collectives et de droit social, les enjeux relatifs aux actifs immatériels (notamment, la propriété intellectuelle et les données) devaient faire l'objet d'une attention particulière.

2. Solution

Avec une expertise sur ces actifs immatériels (notamment, la propriété intellectuelle et les données), La Belle Vie a pu construire son offre en tenant compte des enjeux juridiques et en disposant de points de repères sur ce qui pouvait être repris ou non. C'est fortes de ce confort, que les équipes de La Belle Vie ont pu se focaliser sur leur offre, leur positionnement business et le business plan commun post-reprise.

3. Bénéfices

L'offre globale, cohérente et sérieuse de La Belle Vie a été appréciée puisque la société a été désignée comme repreneur des actifs qu'elle avait sollicité. Gérer toutes les dimensions de l'opération, en particulier les enjeux relatifs aux actifs immatériels (notamment, la propriété intellectuelle et les données), s'est avéré être un avantage concurrentiel sur les autres candidats repreneurs.

Avis du client

« Nous sommes ravis que La Belle Vie puisse poursuivre l'activité de Frichti. C'est une magnifique marque et entreprise, à la fois avec un côté logistique mais avec une forte

PARALLÈL

Avocats

dimension technologique. Nous voulions nous faire accompagner, dans le cadre de l'offre de reprise, par un cabinet expert des enjeux juridiques de données, de technologie et d'actifs immatériels. Nous avons choisi Parallel Avocats pour leur réputation et leur expertise pointue : nous sommes ravis de leur apport dans cette transaction. »

Paul Lê et Alban Wienkoop

Co-fondateurs de La Belle Vie